

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL de Curis au Mont d'Or

Du 04 juin 2019

L'an deux mille dix-neuf, le quatre juin, le Conseil Municipal de la Commune de CURIS AU MONT D'OR s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel des séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pierre GOUVERNEYRE, Maire.

Etaient présents : M. Pierre GOUVERNEYRE – M. Philippe NICOLAS – Mme Martine DUCHENAUX - M. Stéphane FERRARELLI – M. Michel JAENGER - Mme Sylvie BOUGENOT- M. Jean-Luc POIRIER - M. Raphaël PIC - Mme Frédérique BAVIERE - M. Pierre-Antoine COLLIN – M. Jocelyn ROMAND – Mme Isabelle JUILLARD.

Absents excusés : M. Xavier LEONARD (pouvoir donné à Mme Dominique PONSARD) - Mme Marie-Hélène VENTURIN.

Secrétaire de séance : Mme Frédérique BAVIERE

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

Date de convocation : 02/05/2019

Date d'affichage : 02/05/2019

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 19 mars 2019 a été adopté à l'unanimité.

1/ ENFANCE

• DELIBERATION 2019.13 : CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE (CEJ) AVEC LA CAF

Mme Martine DUCHENAUX, Adjointe aux Affaires Sociales, rappelle que le contrat « enfance et jeunesse » est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au **développement et à l'amélioration de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus**.

Il est conclu entre la CAFAL (Caisse d'Allocations familiales de Lyon) et les collectivités du regroupement de communes « Saône Mont d'or », à savoir Albigny sur Saône, Couzon au mont d'or, Curis au mont d'or, Poleymieux au mont d'or, St Germain au mont d'or et St Romain au mont d'or.

Le précédent contrat est arrivé à échéance au 31 décembre 2018 et doit être renouvelé pour une durée de 4 années de 2019 à 2023.

Ce contrat comprend des programmes d'actions pour chaque commune.

La commune de Curis est concernée par deux types d'Actions :

- La garderie périscolaire transformée en Accueil de Loisirs à compter de la rentrée scolaire 2019-2020,
- Le relais d'assistantes maternelles « Rammo d'or »

Le Conseil Municipal adopte à l'**UNANIMITE** cette délibération.

- **DELIBERATION 2019.14 : CREATION D'UN EMPLOI - CONTRAT A DUREE DETERMINEE POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE : RESPONSABLE PERISCOLAIRE**

Considérant la nécessité de créer un emploi non permanent à temps plein (35h38 annualisées) durant douze mois compte tenu de l'accroissement de l'activité temporaire,
 Considérant le projet de mise à disposition du responsable à l'association Graine aux Vents pour un temps de travail hebdomadaire annualisé de 16 heures,

M. Pierre GOUVERNEYRE, le Maire, informe le Conseil qu'il y lieu de procéder au recrutement lié à un accroissement temporaire d'activité, dans les conditions fixées à l'article 3 1°) de la loi susvisée, pour une durée de douze mois.

Le Conseil Municipal adopte à l'**UNANIMITE** cette délibération.

- **DELIBERATION 2019.15 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL – ASSOCIATION GRAINE AUX VENTS**

Monsieur le Maire explique qu'une convention de mise à disposition est à mettre en place entre la commune de Curis au Mont d'Or et l'association la Graine aux Vents de Poleymieux.

En effet, M. Thibaut Faucon, Responsable du Périscolaire à compter du 26 août 2019, sera mis à disposition à hauteur de 16 heures hebdomadaires annualisées à l'association de la Graine aux Vents.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante son autorisation pour signer la convention de mise à disposition.

Le Conseil Municipal adopte à l'**UNANIMITE** cette délibération.

- **DELIBERATION 2019.16 : TARIFS REPAS CANTINE**

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la modification de la garderie périscolaire communale en Accueil Loisirs, la C.A.F. nous demande une tarification modulée pour le repas de la cantine. Celle-ci sera basée sur le quotient familial de la CAF.

La tarification suivante est soumise à l'assemblée pour pouvoir voter :

QUOTIENT FAMILIAL CAF	< 800	>800
TARIF	3.50	4.66

Ce prix comprend la fourniture des repas, les charges du personnel et les activités proposées aux enfants durant la pause méridienne.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante de voter.
 Le Conseil Municipal adopte à l'**UNANIMITE** cette délibération.

- **DELIBERATION 2019.17 : TARIFS GARDERIE PERISCOLAIRE**

Monsieur le Maire propose une modification des tarifs de garderie pour l'année scolaire 2019-2020.

La tarification suivante est soumise à l'assemblée pour pouvoir voter :

QUOTIENT FAMILIAL CAF	< 800	Entre 801 et 1300	>1301
TARIF	1,70	2,18	2,70

Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante de voter.

Le Conseil Municipal adopte à l'**UNANIMITE** cette délibération.

- **DELIBERATION 2019.18 : TRAVAUX RENOVATION DU PATRIMOINE PUBLIC DES COLLECTIVITES**

Monsieur le Maire explique que des travaux de rénovation sont prévus pour l'année 2019. Cette rénovation à vocation énergétique concerne les huisseries de la mairie et de la salle polyvalente, et le changement de la technologie utilisée pour l'éclairage de la salle du conseil municipal de la mairie.

L'enveloppe globale de cette rénovation a été budgétisée à hauteur de 18 540 euros HT.

La Région Auvergne Rhône-Alpes soutient financièrement ce type de rénovation.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de voter pour qu'il puisse déposer un dossier de demande de subvention.

Le Conseil Municipal adopte à l'**UNANIMITE** cette délibération.

- **DELIBERATION 2019.19 : CREATION D'UN EMPLOI - CONTRAT A DUREE DETERMINEE POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE : AGENT TECHNIQUE.**

Considérant la nécessité de créer un emploi non permanent à temps plein durant minimum cinq mois compte tenu de l'accroissement de l'activité temporaire,

M. Pierre GOUVERNEYRE, le Maire, informe le Conseil qu'il y lieu de procéder au recrutement lié à un accroissement temporaire d'activité, dans les conditions fixées à l'article 3 1°) de la loi susvisée, pour une durée de cinq mois minimum,

Le conseil municipal adopte à l'**UNANIMITE** cette délibération.

- **DELIBERATION 2019.20 : MISE EN PLACE DU PRELEVEMENT POUR LE PAIEMENT DES TITRES DE RECETTES**

Le Maire propose, afin de faciliter les démarches des administrés, d'approuver la mise en place du prélèvement automatique comme mode de paiement, en plus des modes de règlements classiques (espèces, chèques et cartes bancaires auprès du Trésor Public) pour l'encaissement des titres de recettes.

Le prélèvement automatique offre à la collectivité un flux de trésorerie à la date qui lui convient, et accélère l'encaissement des produits.

Quel que soit le mode de paiement retenu par les administrés, ils recevront un titre de recettes reprenant le montant dû. Le paiement se fera soit par prélèvement automatique, soit directement auprès de la Perception pour les autres modes de paiement.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- AUTORISE le prélèvement automatique pour le paiement des titres de recettes à compter du 1^{er} janvier 2019 et pour tout autre titre émis antérieurement.
- PRECISE que l'option pour le prélèvement automatique est une faculté ouverte à l'usager et ne peut lui être imposée.
- AUTORISE le Maire à accomplir toutes formalités en vue de l'exécution de la présente délibération.

Le conseil municipal adopte à l'**UNANIMITE** cette délibération.

- **DELIBERATION 2019.21 : DROIT DES SOLS - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE DEUX AGENTS**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il y a lieu de signer une convention entre la mairie de Curis-au-Mont-d'Or et la commune de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or concernant la mise à disposition de deux agents afin d'instruire les demandes de permis de construire, de permis d'aménager et de déclarations préalables. Cette mise à disposition sera effective au 1^{er} octobre 2019 et ce, pour une durée de 3 ans.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de signer cette convention.

A l'UNANIMITE des présents, le conseil adopte cette délibération.

- **DELIBERATION 2019.22 : TRAVAUX CIMETIERE**

Monsieur le Maire informe le conseil que des travaux au cimetière de Curis vont avoir lieu courant 2019. Ces travaux concernent la réfection des allées, l'engazonnement de celles-ci et la création de nouvelles cavurnes.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal d'effectuer ces travaux d'une valeur estimée à 40 000 euros.

Le conseil municipal, à l'*unanimité* des présents **ACCEPTÉ** que Monsieur le Maire signe les bons de commande des travaux,

Le conseil municipal adopte à l'**UNANIMITE** cette délibération.

- **DELIBERATION 2019.23 : REAMENAGEMENT DE PRETS CONCERNANT LES LOGEMENTS SOCIAUX SITUES SUR CURIS AU MONT D'OR**

Monsieur le Maire informe que la garantie des prêts concernant les logements sociaux est financée à hauteur de 85% par la Métropole et de 15% par la commune.

Les prêts concernés sont ceux pour les logements situés Rue de la Trolanderie et ceux de la Rue de la Mairie.

Les lignes de garantie représentent en date du 01/03/2019 la somme de 161 385.19 euros et en date du 01/02/2019 la somme de 423 388.82 euros, soit un total de 584 774.81 euros.

Monsieur le Maire informe qu'Alliade Habitat soumet à l'assemblée délibérante des avenants concernant le prolongement des prêts de 10 ans.

Alliade Habitat, ci-après l'Emprunteur, a sollicité de la Caisse des dépôts et consignations, qui a accepté, le réaménagement selon de nouvelles caractéristiques financières des prêts référencés en annexe à la présente délibération, initialement garantis par la Commune de Curis au Mont d'Or, ci-après le Garant.

En conséquence, le Garant est appelé à délibérer en vue d'apporter sa garantie pour le remboursement desdites lignes du prêt réaménagées.

Le conseil municipal adopte à l'**UNANIMITE** cette délibération.

INFORMATIONS

- **Travaux RD – Place de la Fontaine** : La Fontaine sera remise en eau courant juin.
- **Appel d'offres « Champ des Poiriers »** : Les marchés « Travaux de maçonnerie » et « Travaux d'Aménagements Paysagers » sont annoncés infructueux.
- **Cheminement piéton à venir** : Ce cheminement se fera du Restaurant O Monts d'Or à la Montée de l'Eglise. Des escaliers seront créés et un candélabre à énergie solaire installé.
- **L'installation d'un producteur de champignons en bas du Chemin du Chêne** est en cours dans un ancien tunnel de carriers.
- **Sortie organisée par le CCAS dans le cadre de la Semaine Bleue : une visite de l'Hôtel Dieu a été proposée aux curissois.** 14 personnes ont participé à cette visite organisée le 04 juin.
- **Des réflexions vont être menées pour l'intégration d'une nouvelle classe primaire et d'une éventuelle construction d'un réfectoire.** En effet, des projets de construction sont à intégrer pour le développement des services rendus à la population (école et restauration scolaire). Quant à la cuisine centrale, l'idée est qu'elle soit créée pour 300 à 400 repas sur 3 ou 4 communes.
 - **Festival Scène en Saône** : l'organisation suit son cours et le spectacle à Curis est programmé pour le 8 novembre 2019.
 - **Salon Arts & Saveurs** : Dimanche 09 juin à la Salle du Vallon.

La séance est levée à 21h15